

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl



FINITIONS

ISOLATION DE MUR CREUX EN VERRE CELLULAIRE
(REPLISSAGE PARTIEL DU CREUX)

**FOAMGLAS® BOARD T3+,
FOAMGLAS® BOARD T4+,
FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+**

Valable du 09/02/2024 au 08/02/2029

Titulaire d'agrément :

PITTSBURGH CORNING EUROPE N.V. / S.A.
Albertkade 1
B 3980 Tessenderlo
Tél. : +32 (0)13 480 500
Site Internet : www.foamglas.be
Courriel : info@foamglas.be



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- la conception du produit,
- la fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

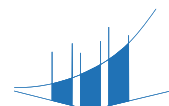
* Les opérateurs de certification désignés par l'UBAAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Zaventem
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO

SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux: Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification*



BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux: Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccca.be - www.bcca.be




Avant-propos

Ce document concerne une actualisation du texte d'agrément l'ATG 1788 de 02/05/2017 au 01/05/2022. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente
<ul style="list-style-type: none">- Éliminé Foamglas® Wall Board W+F- Ajouté Foamglas® Board T3+- Éliminé PC® 300- Modifications rédactionnelles

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc



Références normatives et autres

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
Feuillet d'information de l'UBAtc 2011/1		Murs creux isolés de façades en maçonnerie
NBN B 62-002	2008	Performances thermiques de bâtiments – Calcul des coefficients de transmission thermique (valeurs U) des composants et éléments de bâtiments

1 Objet

Panneaux en verre cellulaire FOAMGLAS® BOARD T3+, FOAMGLAS® BOARD T4+, FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+ destinés à être appliqués comme couche d'isolation thermique dans des murs creux maçonnés et appliqués comme remplissage partiel du creux lors de la construction de ces murs.

Tous les produits FOAMGLAS® font l'objet de l'agrément de produit avec certification ATG H539.

Cet agrément avec certification comporte un contrôle industriel continu de la production par le fabricant, complété par un contrôle externe régulier à ce propos par un organisme de certification désigné par l'UBAtc.

L'agrément technique avec certification porte sur le matériau isolant proprement dit, y compris la technique de pose, mais pas sur la qualité de la mise en œuvre.

2 Matériaux

Le matériau isolant se présente sous la forme de panneaux en verre cellulaire de 1200 mm x 600 mm maintenus en place par un crochet d'ancrage avec rosace.

Dans le cas particulier de locaux à humidité relative élevée (classe de climat intérieur IV), il convient de refermer les joints entre panneaux ainsi que les trous de fixation des crochets d'assemblage au moyen de PC® 56 ou de PITTSEAL® 444N.

3 Éléments

3.1 FOAMGLAS® BOARD T3+, FOAMGLAS® BOARD T4+, FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+

Les panneaux FOAMGLAS® BOARD T3+ sont constitués de plaques FOAMGLAS® T3+ dont les tranches longitudinales sont assemblées au moyen de bitume.

Les panneaux FOAMGLAS® BOARD T4+ et FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+ sont constitués de plaques FOAMGLAS® T4+ dont les tranches longitudinales sont assemblées au moyen de bitume.

Le revêtement des panneaux FOAMGLAS® BOARD T3+, FOAMGLAS® BOARD T4+ et FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+ se décline comme suit :

- Type 1 : la face inférieure est revêtue d'un voile de verre minéral collé au bitume (350 g/m² à 600 g/m²)
- Type 2 : la face supérieure du panneau FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+ est revêtue d'une feuille d'aluminium:
 - épaisseur : 50 µm
 - collé au bitume (350 g/m² à 600 g/m²)
- Type 3 : la face supérieure des panneaux FOAMGLAS® BOARD T3+ et FOAMGLAS® BOARD T4+ est constituée d'un voile de verre recouvert de polyéthylène haute densité noir (HDPE) collé au bitume (350 g/m² à 600 g/m²)

Cet isolant est disponible en panneaux des dimensions suivantes :

Tableau 1 – Aperçu du produit

	BOARD T3+ BOARD T4+	WALL BOARD ALU T4+
Longueur x largeur (mm) ± 5 mm x ± 2 mm	1200 x 600	1200 x 600
Épaisseur (mm) ± 2 mm	50 – 200 (T3+) 40 – 200 (T4+)	40 – 200
Revêtement de la face inférieure	Type 1	Type 1
Revêtement de la face supérieure	Type 3	Type 2

3.2 Crochets d'assemblage

Les panneaux sont maintenus en place par un crochet d'ancrage à rosace.

3.3 Colle et remplissage de joint

3.3.1 Remplissage de joint PITTSEAL® 444N

Le produit PITTSEAL® 444N est un mastic de jointolement à base de butyle et contenant du solvant.

Le mastic présente les propriétés suivantes :

- Masse volumique : +/- 1,5 kg/dm³
- Couleur : gris
- Séchage : ne sèche pas, forme une pellicule superficielle dans un délai d'1 à 3 heures.
- Température de mise en œuvre : 10 °C à 25 °C
- Conserver au frais et au sec, dans le bidon bien fermé

Dans le cadre de cet ATG, le mastic PITTSEAL® 444N a été soumis à un examen d'agrément et à une certification limitée par l'opérateur de certification désigné par l'UBAtc asbl. Ceci suppose les éléments ci-après :

- Le mastic PITTSEAL® 444N a été identifié au moyen d'essais-types initiaux.
- Les livraisons de PITTSEAL® 444N sont traçables et des déclarations de conformité établies par le fabricant du produit sont disponibles par livraison auprès du titulaire d'ATG.

3.3.2 Colle et remplissage de joint PC® 56

Dans le cas où l'on souhaite coller l'isolant, PC® 56 peut être utilisé comme adhésif.

PC® 56 est une colle sans solvant, à 2 composants. Le composant A est une émulsion à base de bitume modifié et le composant B de la poudre.

La colle présente les propriétés suivantes :

- Masse volumique : 1,2 kg/dm³ (du mélange prêt à l'emploi)
- Couleur : brun foncé
- Séchage : en surface : après 3 heures, séchage complet après quelques jours
- Durée d'utilisation à 20 °C : environ 90 min
- Proportions pondérales du mélange : 3 parts d'émulsion pour 1 part de poudre
- Température de mise en œuvre : 5 °C à 35 °C (ne pas appliquer sur un support gelé)
- Conserver au frais et au sec, dans le bidon bien fermé

PC® 56 est utilisé pour l'application des panneaux FOAMGLAS® BOARD T3+, FOAMGLAS® BOARD T4+ et FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+ sur le support par collage en adhérence totale ou par la méthode des plots. Le produit est également utilisé pour le remplissage des joints. En cas de collage des panneaux isolants au moyen de PC® 56, il convient également de remplir les joints avec ce même produit.

Dans le cadre de cet ATG, le produit PC® 56 a été soumis à un examen d'agrément et à une certification limitée par l'opérateur de certification désigné par l'UBAtc asbl. Ceci suppose les éléments ci-après :

- Le produit PC® 56 a été identifié au moyen d'essais-types initiaux.
- Les livraisons de colle PC® 56 sont traçables et des déclarations de conformité établies par le fabricant de la colle sont disponibles par livraison auprès du titulaire d'ATG.

4 Fabrication et commercialisation

Les panneaux FOAMGLAS® BOARD T3+, FOAMGLAS® BOARD T4+ et FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+ sont fabriqués par PITTSBURGH CORNING EUROPE N.V. dans les unités de production de Tessengerlo (Belgique) et Klasterec (Tchéquie).

La colle et le remplissage de joint sont fabriqués pour PITTSBURGH CORNING EUROPE N.V.

La commercialisation du verre cellulaire FOAMGLAS® et les services d'assistance technique et d'aide à la conception et à la mise en œuvre sont assurés par le département Ventes Belgique. Il est recommandé de prévoir cette assistance de chantier dans le cahier des charges.

Pour ce qui concerne la fabrication et les contrôles, voir l'agrément de produit avec certification ATG H539.

L'emballage comporte une étiquette reprenant les données voulues dans le cadre du marquage CE, la marque et le numéro d'ATG et le logo Keymark si ceci est applicable (vérifier la validité sur www.keymark.eu).

5 Mise en œuvre

5.1 Stockage et transport

S'agissant du stockage et du transport, il y a lieu de suivre les prescriptions du fabricant.

5.2 Construction et composition du mur creux isolé

Voir le Feuillelet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1, paragraphe 2.

5.3 Principes de conception et d'exécution architecturaux

Voir le Feuillelet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1, paragraphes 3.1 et 3.2.1.

Le matériau est rendu étanche à la vapeur dans la masse. En fonction de la méthode de pose choisie, l'isolant peut constituer une barrière pare-vapeur dont il convient de tenir compte dans l'analyse des conditions hygrothermiques et la conception de l'ouvrage.

Les inégalités du support ne peuvent excéder 3 mm sous une règle de 60 cm et 5 mm sous une règle de 2 mètres.

Pour soutenir l'isolant, on prévoira un profilé de départ au pied du mur et, au besoin, également au-dessus de chaque ouverture.

Pour assurer une mise en œuvre correcte de l'isolant dans le mur creux, il est recommandé de suivre la procédure suivante :

5.3.1 Montage du mur intérieur

Pose des panneaux isolants contre le mur intérieur, sur les fondations ou sur un profilé de départ.

Les **joints** entre les panneaux FOAMGLAS® sont réalisés comme suit :

- locaux ordinaires : pose à sec
- locaux présentant une humidité relative élevée (classe de climat intérieur IV) : pose au moyen, de PITTSEAL® 444N ou de PC® 56 appliqué à la truelle sur les chants des panneaux, de sorte à assurer un bon remplissage des joints. Lors de la pose des panneaux, on s'efforcera de réaliser des joints aussi étroits que possible. Consommation du remplissage de joint : environ 100 grammes par cm d'épaisseur d'isolant.

Les **panneaux** seront posés de préférence côté longitudinal placé horizontalement. Les panneaux FOAMGLAS® BOARD peuvent être posés à sec, mais aussi en adhérence totale contre le mur intérieur au moyen de colle PC® 56 appliquée à la spatule rectangulaire dentelée de 8 x 8 mm (consommation : ± 2,5 kg/m² sans remplissage de joint) ou à raison de 8 plots par panneau de 1200 x 600 mm (consommation : ± 1,5 kg/m² sans remplissage des joints). Les deux systèmes de collage sont également possibles en cas de collage de plusieurs couches d'isolant superposées. Si l'on remplit également les joints de PC® 56, la consommation s'établit à environ 100 g par cm d'épaisseur d'isolant.

Pour le collage de l'isolant contre le mur intérieur, il convient d'abord d'appliquer un primaire d'accrochage sur le support (consommation : ± 400 g/m²). Le collage ne pourra débuter qu'une fois le primaire d'accrochage est sec.

En cas d'isolation multicouche, soit les panneaux peuvent être superposés à sec, soit les différentes couches peuvent être collées l'une sur l'autre au moyen de colle PC® 56.

En cas de pose totalement à sec s'il y a deux couches d'isolant (ou plus), il convient de placer les panneaux à joints décalés, tant sur les plans horizontal et vertical que dans les angles. On débute la pose par deux rangées de la première couche, celle-ci étant débutée contre la paroi intérieure de mur creux à raison d'un demi-panneau. Les panneaux de la première couche sont provisoirement fixés mécaniquement à l'aide d'une fixation par panneau. On applique ensuite la première rangée de la deuxième couche. Les crochets d'ancrage traversent les deux couches d'isolation et sont ancrés dans les parois intérieure et extérieure de mur creux. La rosace du crochet d'ancrage serre la deuxième couche d'isolant sur la première couche d'isolant.

En cas de collage de deux couches d'isolant (ou plus) superposées, il convient de coller les différentes couches de panneaux les unes sur les autres au moyen de colle PC® 56. Les panneaux sont placés à joints décalés, tant sur les plans horizontal et vertical que dans les angles. On débute la pose par deux rangées de la première couche, celle-ci étant débutée contre la paroi intérieure de mur creux à raison d'un demi-panneau.

Si l'on décide de ne pas coller la première couche d'isolant contre la paroi mais d'assurer une pose à sec contre la paroi intérieure de mur creux, il convient alors de prévoir une fixation mécanique provisoire de la première couche de panneaux isolants à raison d'une fixation par panneau. Si l'on choisit de coller également la première couche d'isolant contre la paroi intérieure de mur creux, on utilisera la colle PC® 56 et il ne sera pas nécessaire de prévoir de fixation mécanique de la première couche d'isolant. Ce collage peut être réalisé en adhérence totale ou par application de 8 plots de colle par panneau contre la paroi intérieure de mur creux, préalablement revêtue d'un primaire d'accrochage.

Les autres couches seront ensuite appliquées à joints décalés par collage sur la première couche d'isolation au moyen de colle PC® 56. Ce collage peut être réalisé en adhérence totale ou par application de 8 plots de colle. Les crochets d'ancrage traversent les couches d'isolation et sont ancrés dans les parois intérieure et extérieure de mur creux.

5.3.2 Placement des crochets de liaison inclinés vers l'extérieur :

- locaux ordinaires : en cas de pose à sec et de pose collée : à travers les panneaux
- locaux présentant une humidité relative élevée (classe de climat intérieur IV) :
 - soit à travers les joints remplis de PITTSEAL® 444N ou de PC®56
 - soit, au besoin, à travers les panneaux. Dans ce cas, il convient d'enrober les crochets d'ancrage de PITTSEAL® 444N ou de PC®56 sur la partie traversant la couche isolante, de sorte à assurer un bon contact entre les panneaux et les ancrages.

Montage du mur extérieur, en respectant la position des crochets et en les fixant solidement.

La paroi intérieure du mur creux nécessite une finition étanche à l'air continue. Pour ce faire, on procèdera comme suit :

- soit au moyen d'un matériau isolant étanche à l'air comportant des joints étanches à l'air (avec PITTSEAL 444N® ou PC®56)
- soit au moyen d'une paroi intérieure de mur creux étanche à l'air comme dans le cas de murs en béton préfabriqués ou réalisés in situ
- soit au moyen d'un enduit étanche à l'air, appliqué sur la face intérieure ou sur la face situé du côté du creux de la paroi intérieure.

5.4 Détails et dessins d'exécution

Voir le Feuillet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1, chapitre 4.

6 Performances

6.1 Performances thermiques

Voir la NBN B 62-002 « Performances thermiques de bâtiments – Calcul des coefficients de transmission thermique (valeurs U) des composants et éléments de bâtiments, édition de 2008 et le Feuillet d'information de l'UBAtc « Murs creux isolés de façades en maçonnerie », sous la référence 2011/1.

$$1/U = R_T = R_{si} + R_{mur\ creux} + R_{se}$$

$$R_{mur\ creux} = R_1 + R_2 + \dots + R_{isol} + \dots + R_n$$

$$U = 1/R_T \quad (1)$$

$$\Delta U_{cor} = 1/(R_T - R_{cor}) - 1/R_T \quad (2)$$

$$U_c = U + \Delta U_{cor} + \Delta U_g + \Delta U_f \quad (3)$$

Avec :

- R_T : résistance thermique totale du mur creux
- $R_{mur\ creux}$: résistance thermique ($m^2.K/W$) du mur creux, soit la somme des résistances thermiques (valeurs de calcul) des différentes couches qui la composent (paroi intérieure de mur creux comportant ou non une couche d'étanchéité à l'air, couche d'isolation, coulisse restante en cas de remplissage partiel, paroi extérieure de mur creux).
- R_{si} : résistance à la transmission thermique de la surface intérieure, conformément à la NBN EN ISO 6946. Pour le mur creux, $R_{si} = 0,13 m^2.K/W$
- R_{isol} : pour une couche d'isolation homogène, il s'agit de la résistance thermique déclarée du produit isolant pour l'épaisseur visée. $R_{isol} = R_D$
- R_{se} : résistance à la transmission thermique de la surface extérieure, conformément à la NBN EN ISO 6946 Pour le mur creux, $R_{se} = 0,04 m^2.K/W$
- R_{cor} : facteur de correction = $0,10 m^2.K/W$ pour les tolérances de pose lors de l'exécution du mur creux
- U : coefficient de transmission thermique ($W/m^2.K$) du mur creux, calculé conformément à (1)
- ΔU_{cor} : facteur de correction ($W/m^2.K$) sur la valeur U pour les tolérances dimensionnelles et de pose lors de l'exécution, calculé conformément à (2)
- U_c : coefficient de transmission thermique corrigé ($W/m^2.K$) pour le mur creux, conformément à (3) et à la NBN EN ISO 6946
- ΔU_g : majoration de la valeur U pour fentes dans la couche d'isolation, conformément à la NBN EN ISO 6946, pour une exécution conforme à l'ATG, $\Delta U_g = 0$

ΔU_f : majoration de la valeur U pour fixations à travers la couche d'isolation, conformément à la NBN EN ISO 6946, pour une exécution conforme à l'ATG, $\Delta U_f = 0$

Toutes les valeurs R sont exprimées en $m^2.K/W$.

Toutes les valeurs U sont exprimées en $W/m^2.K$.

Tableau 2 – $R_{isol} = R_D$

Épaisseur (mm)	FOAMGLAS® BOARD T3+	FOAMGLAS® BOARD T4+ FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+
	($m^2.K/W$)	($m^2.K/W$)
40	-	0,95
50	1,35	1,20
60	1,65	1,45
70	1,90	1,70
80	2,20	1,95
90	2,50	2,15
100	2,75	2,40
110	3,05	2,65
120	3,30	2,90
130	3,60	3,15
140	3,85	3,40
150	4,15	3,65
160	4,40	3,90
170	4,70	4,10
180	5,00	4,35
190	5,25	4,60
200	5,55	4,85

6.2 Autres performances

Le tableau ci-après reprend les caractéristiques de performance des panneaux isolants FOAMGLAS® BOARD T3+, FOAMGLAS® BOARD T4+ et FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+

La colonne « UBAtc » précise les critères d'acceptation minimums fixés par l'UBAtc. La colonne « fabricant » mentionne les critères d'acceptation que le fabricant s'impose.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles effectués et tombe sous la certification de produit. La certification est basée sur les mêmes règles que celles de la Keymark du CEN, voir www.keymark.eu.

Tableau 3 – Caractéristiques de performance (voir la NBN EN 13167:2013 + A1:2015)

Propriétés	Critères UBAtc	Critères fabricant	Méthode de détermination	Résultats
Longueur (mm)	± 5	1200 ± 5	NBN EN 822	x
Largeur (mm)	± 2	600 ± 2	NBN EN 822	x
Épaisseur (mm)	± 2	T3+ : $50 - 200 \pm 2$	NBN EN 823	x
		T4+ : $40 - 200 \pm 2$		
Équerrage	$S_{l,b} \leq 5 \text{ mm/m}$	$S_{l,b} \leq 5 \text{ mm/m}$	NBN EN 824	x
	$S_d \leq 2 \text{ mm}$	$S_d \leq 2 \text{ mm}$		
Planéité (mm)	≤ 2	≤ 2	NBN EN 825	x
Résistance à la compression (kPa)	CS(Y)400 ≥ 400	T3+ : CS(500) ≥ 500	NBN EN 826	x
		T4+ : CS(600) ≥ 600		
Résistance à la traction perpendiculaire (kPa)	TR100 ≥ 100	T3+ : TR150 ≥ 150	NBN EN 1607	x
		T4+ : TR150 ≥ 150		
Stabilité dimensionnelle après 48 h à 70 °C et 90 % HR (%)	DS(70,90)	DS(70,90)	NBN EN 1604	x
	$\Delta\epsilon_{l,b} \leq 0,5$	$\Delta\epsilon_{l,b} \leq 0,5$		
	$\Delta\epsilon_d \leq 1$	$\Delta\epsilon_d \leq 1$		
Absorption d'eau à court terme (kg/m ²)	WS $\leq 0,5$	WS $\leq 0,5$	NBN EN 1609	x
Coefficient de conductivité thermique λ_D (W/m.K)		T3+ : 0,036	NBN EN 12667	x
		T4+ : 0,041		
Réaction au feu			Classification Euroclass conformément à la NBN EN 13501-1	
FOAMGLAS® BOARD T3+	A1-F ou non examiné	E		x
FOAMGLAS® BOARD T4+	A1-F ou non examiné	E		x
FOAMGLAS® WALL BOARD ALU T4+	A1-F ou non examiné	E		x
x :	Testé et conforme aux critères du fabricant			

6.3 Propriétés de produit supplémentaires

Perméabilité à la vapeur d'eau de FOAMGLAS® (voir la NBN EN 13167) : $\mu \geq 40.000$, à la limite du mesurable.

La résistance à la diffusion de la vapeur d'eau du verre cellulaire, mentionnée dans la NBN EN ISO 10456, est infinie.

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour un produit (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Toutes références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 1788 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.
- G.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un quelconque dommage ou d'une quelconque conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "PARACHEVEMENT", accordé le 27 septembre 2016.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 9 février 2024.

Pour l' UBAtc , garant de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Secrétaire général	 Benny De Blaere Directeur
Pour les opérateurs		
Buildwise		 Olivier Vandooren Directeur
SECO		 Bernard Heiderscheidt Directeur
BCCA		 Olivier Delbrouck Directeur

BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tel.: +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

